

**Les effets de la désindexation des rentes
sur la situation financière des personnes retraitées**

Rapport présenté à

**l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic
(AQRP)**

Par

**Riel Michaud-Beaudry
Pierre Tircher**

Observatoire de la retraite

Mai 2024

Table des matières

Faits saillants	3
Introduction	4
1. L'inflation : la mesure, la politique monétaire et son évolution	5
1.2 Comparaison entre IPC Canada, IPC de certaines provinces et IPC Québec	6
1.3 Comparaison de l'IPC de différentes régions du Québec	8
1.4 Comparaison de l'IPC de différents biens et services	9
2. L'indexation des régimes de retraite au Canada et au Québec	13
2.1 Les méthodes d'indexation des régimes publics de différentes juridictions dans le monde	13
2.2 Portait des méthodes d'indexation des régimes à prestations déterminées	14
2.3 Évolution de la méthode d'indexation des régimes PD	16
2.4 Méthode d'indexation des régimes publics du Canada et certains crédits d'impôts pour les aînés au Québec	18
3. L'impact de l'inflation sur les revenus sur différents profils d'aînés	22
3.2 Mme Langlois - Célibataire - Retraite à 62 ans en 2017	22
3.3 M. Ouellet - Célibataire - Retraite à 62 ans en 2010	24
3.4 Mme Gingras – Célibataire – Retraite à 65 ans en 2020	26
Conclusion	28
Annexe 1	29
Annexe 2	32

Faits saillants

- Partout au Canada depuis 2021, et en particulier en 2022, l'inflation a fortement augmenté, après une période de stabilité de quelques décennies. Le Québec n'a pas échappé à cette tendance.
- La forte poussée inflationniste a d'abord été influencée par la hausse des prix de l'énergie mais semble depuis principalement être tirée à la hausse par la hausse du coût du logement et des aliments.
- Les méthodes d'indexation des régimes publics et privés ne sont pas uniformes. Si les régimes publics protègent contre la hausse du coût de la vie, ce n'est généralement pas le cas des régimes complémentaires de retraite.
- La proportion des participants aux régimes complémentaires de retraite sous la Loi RCR qui ne prévoient pas d'augmentation des rentes est en hausse depuis le milieu des années 1990.
- Les pays mettent en place des méthodes d'indexation variées pour les régimes publics. Si le Canada privilégie l'indexation aux prix à la consommation, d'autres pays ont choisi une indexation en tout ou en partie à la hausse des salaires, qui augmentent plus rapidement que les prix à la consommation.
- L'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat diffère selon les sources de revenus à la retraite.
- Le pouvoir d'achat des personnes comme Mme Langlois qui comptent principalement sur les régimes publics est bien protégé contre l'inflation. Cependant, ces personnes ont souvent un revenu faible et consomment en plus grande proportion des produits de première nécessité dont le prix augmente plus rapidement que l'inflation.
- Le pouvoir d'achat des personnes comme M. Ouellet diminue plus leur âge augmente car une partie importante de leur revenu ne bénéficie d'aucun ajustement annuel.
- Le pouvoir d'achat des personnes comme Mme Gingras est difficile à maintenir lorsque des épisodes de forte inflation ou de crises économiques surviennent. Le patrimoine accumulé se déprécie dans ces situations, ce qui amène les personnes à devoir diminuer leur niveau de vie ou à rester sur le marché du travail quelques années de plus.
- Bien que l'inflation ralentira vraisemblablement au cours des prochaines années, le récent épisode d'inflation élevée permet de mettre en évidence les impacts que l'inflation peut avoir sur les revenus des retraités, alors que l'indexation des régimes complémentaires est fragilisée.

Introduction

Alors que l'inflation était sous contrôle depuis au moins une vingtaine d'années au Canada et au Québec et qu'elle ne générait plus tellement d'inquiétude, celle-ci a retrouvé un niveau plus important en 2022. A priori causée par des facteurs essentiellement hors de portée des interventions gouvernementales, elle généra tout de même une politique monétaire restrictive importante de la part de la Banque du Canada, dont le mandat est de contrôler l'inflation. La hausse du coût de la vie est un enjeu d'importance pour les citoyens puisque le maintien de leur niveau de vie peut être impacté si leurs revenus ne progressent pas plus rapidement que l'inflation.

Cette question est cependant plus difficile à évaluer pour les retraités, dont le revenu est généralement soutenu par un ensemble divers de sources de revenu, dont les régimes de retraite publics ou privés. À cet égard, il n'existe pas de façon uniforme, entre les régimes privés et publics et entre les régimes privés entre eux, de gérer l'indexation des rentes à la hausse du coût de la vie.

L'indexation correspond à ces ajustements annuels, qui peuvent être d'un certain pourcentage par année ou basés sur un indice de référence comme l'Indice des prix à la consommation (IPC). Fruit de décisions gouvernementales dans le cas des régimes publics, de négociations collectives dans le cas des régimes complémentaires de retraite ou de choix individuels dans le cas des rentes viagères, le niveau d'indexation préconisé constitue une composante importante du régime, au même titre que le montant des rentes ou des cotisations. Ainsi, selon le parcours d'une personne et donc le type de revenus auquel elle a accès une fois à la retraite, elle pourrait être impactée de façon différente par la hausse de l'inflation.

Le rapport

Ce document profite de ce plus récent épisode d'inflation pour évaluer l'influence de cet enjeu sur le revenu des individus, selon différents profils. Pour y parvenir, ce travail est structuré en trois parties.

- La première explore brièvement la question de l'inflation, de l'IPC et de la politique monétaire. Elle compare également l'évolution récente de l'inflation au Québec et dans différentes régions du Canada, à Montréal et à Québec et selon différents produits de consommation.
- Une deuxième partie s'intéresse particulièrement à la place de l'inflation au sein des régimes de retraite, qu'ils soient publics ou privés.
- Enfin, la troisième partie permet d'illustrer l'impact que les méthodes d'indexation des régimes de retraite peuvent avoir sur des individus typiques.

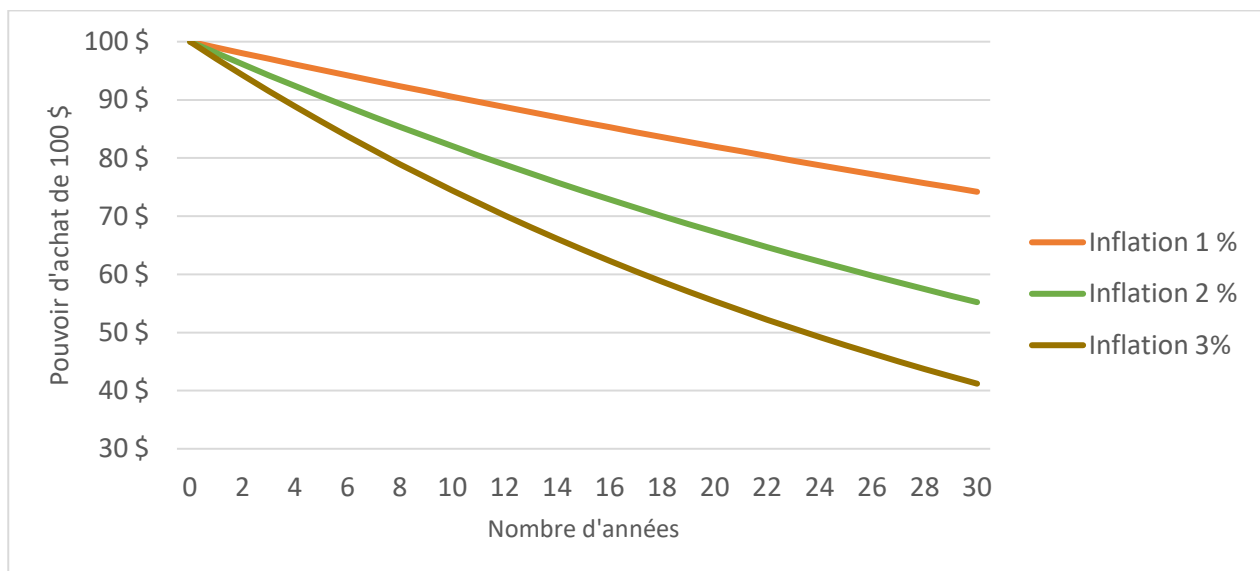
1. L'inflation : la mesure, la politique monétaire et son évolution

Pour mesurer l'inflation, Statistique Canada utilise un indicateur nommé l'Indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC est produit en calculant périodiquement le coût du prix d'un panier type de biens et de services que consomme une famille moyenne. L'IPC prend la valeur de 100 pour une année de référence et évolue ensuite selon la variation du coût du panier de biens et services type. Par exemple, si l'année suivante celle de référence, un même panier de biens et services nécessite 5 % de revenu en plus pour se le procurer, alors on verra que l'IPC passera de 100 à 105, ce qui correspond à un taux d'inflation de 5 %.

Depuis 2022, l'inflation a dépassé la cible de 2% visée par la Banque centrale du Canada. Cette situation a des conséquences pour les individus puisqu'elle peut affecter leur pouvoir d'achat si leurs revenus ne suivent pas ce taux. L'inflation et l'indexation de leurs sources de revenus influence leur capacité à acquérir les biens et services dont ils ont besoin. Le pouvoir d'achat diminue lorsque les revenus augmentent moins rapidement que le coût des biens et services. Le graphique suivant montre la diminution du pouvoir d'achat selon différents degrés d'inflation, ou d'augmentation du coût de la vie, pour une rente dont le montant demeure le même d'une année à l'autre.

Ainsi, plus l'augmentation du coût de la vie est importante, plus le pouvoir d'achat diminue d'une année à l'autre, comme le montre le graphique 1. Par exemple, si le niveau d'inflation projeté pour les prochaines décennies était de 2 % par année, le pouvoir d'achat des personnes retraitées diminuerait d'environ la moitié sur une période de trente ans pour une rente non indexée.

Graphique 1. Évolution du pouvoir d'achat selon le niveau d'inflation



Source : Calculs de l'auteur

Depuis le début des années 1990, l'inflation, c'est-à-dire la variation des prix d'une période à l'autre, demeurait entre 1 % et 3 % par année, conformément à la cible que se donne la Banque du Canada¹. Pour maintenir l'inflation à ce niveau, la Banque du Canada s'est dotée d'un outil principal, le taux directeur. Le taux directeur influence de nombreux taux d'intérêt ayant un impact sur l'économie canadienne et les consommateurs. De manière théorique et résumée, nous pouvons dire qu'un taux directeur faible devrait avoir pour effet de stimuler l'économie canadienne. En effet, lorsque les taux d'intérêts en vigueur (influencés par le taux directeur) sont faibles, alors le rendement de l'épargne est faible et le coût de l'emprunt (par exemple des prêts hypothécaires) également. Une telle situation incite donc les agents économiques à dépenser davantage, ce qui stimule la demande globale et a tendance à augmenter l'emploi et à générer de la croissance.

En revanche, une croissance trop rapide a généralement tendance à créer de l'inflation. Lorsque c'est le cas et que la Banque du Canada décide d'augmenter son taux directeur, alors les taux d'intérêts en vigueur vont également augmenter. Dans ce cas, c'est la situation inverse qui devrait se dérouler : les rendements de l'épargne augmentent ainsi que le coût d'emprunt, ce qui a alors pour effet de désinciter les individus à dépenser dans l'économie. On devrait donc, toutes choses étant égales par ailleurs, observer un ralentissement de l'économie et de l'inflation.

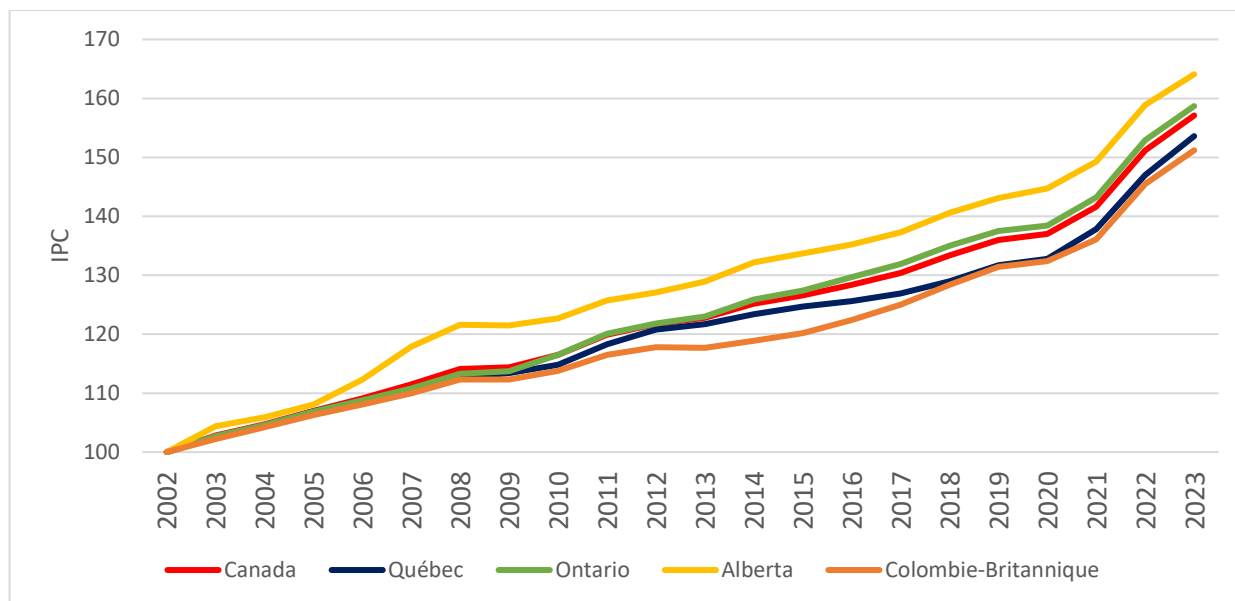
1.2 Comparaison entre IPC Canada, IPC de certaines provinces et IPC Québec

Le graphique 2 présente l'évolution de l'IPC de 2002 (année de référence) à 2023 pour certaines provinces canadiennes et la moyenne canadienne. L'augmentation de l'IPC diffère selon la province. L'Alberta et l'Ontario ont sur l'ensemble de la période un niveau de l'IPC qui augmente davantage que la moyenne canadienne alors que l'IPC pour le Québec et la Colombie-Britannique augmente moins rapidement.

En ce qui concerne les tendances, on y observe de 2002 à 2010 une hausse similaire pour toutes les provinces à l'exception de l'Alberta pour qui la hausse a été plus rapide. À partir de 2010, on observe une tendance à la hausse plus faible pour le Québec et la Colombie-Britannique jusqu'en 2019. À partir de 2020 finalement, toutes les provinces ainsi que le Canada présentent une tendance à la hausse plus rapide.

¹ Banque du Canada (2024). Politique monétaire. https://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/politique-monetaire/inflation/?page_moved=1

Graphique 2. IPC de l'ensemble du panier de consommation (2002 = année de référence) selon la province, 2002 à 2023



Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1810000501>

Le tableau 1 permet d'apprécier plus précisément l'évolution de l'inflation sur la période récente. Ce tableau présente la variation annuelle de l'IPC pour chacune des provinces. On voit effectivement que l'inflation était faible de 2017 à 2020, avec la hausse la plus élevée de 2.7 % en Colombie-Britannique en 2018. En 2021, l'inflation progresse plus rapidement et passe au-delà de 3 % pour la plupart des provinces et continue d'augmenter en 2022 avec une inflation supérieure à 6 % pour toutes les provinces observées. Elle ralentit sensiblement en 2023 avec des hausses légèrement en dessous de 4 % en moyenne. Par conséquent, on compare la hausse du coût de la vie sur deux périodes de 4 ans, entre 2017 et 2020 et entre 2020 et 2023, on observe une hausse plus forte dans la période récente.

Par exemple, l'inflation entre 2017 et 2020 au Canada était de 5,1 % alors qu'elle était de 14,7 % entre 2020 et 2023. Notons par ailleurs que le Québec a connu une hausse plus élevée entre 2020 et 2023 (15,7 %) que la moyenne canadienne (14,7 %), contrairement à la période 2017-2020 où l'inflation la plus faible a été au Québec.

Tableau 1. Variation annuelle en pourcentage de l'IPC, Québec, Canada et Ontario, 2017 à 2023

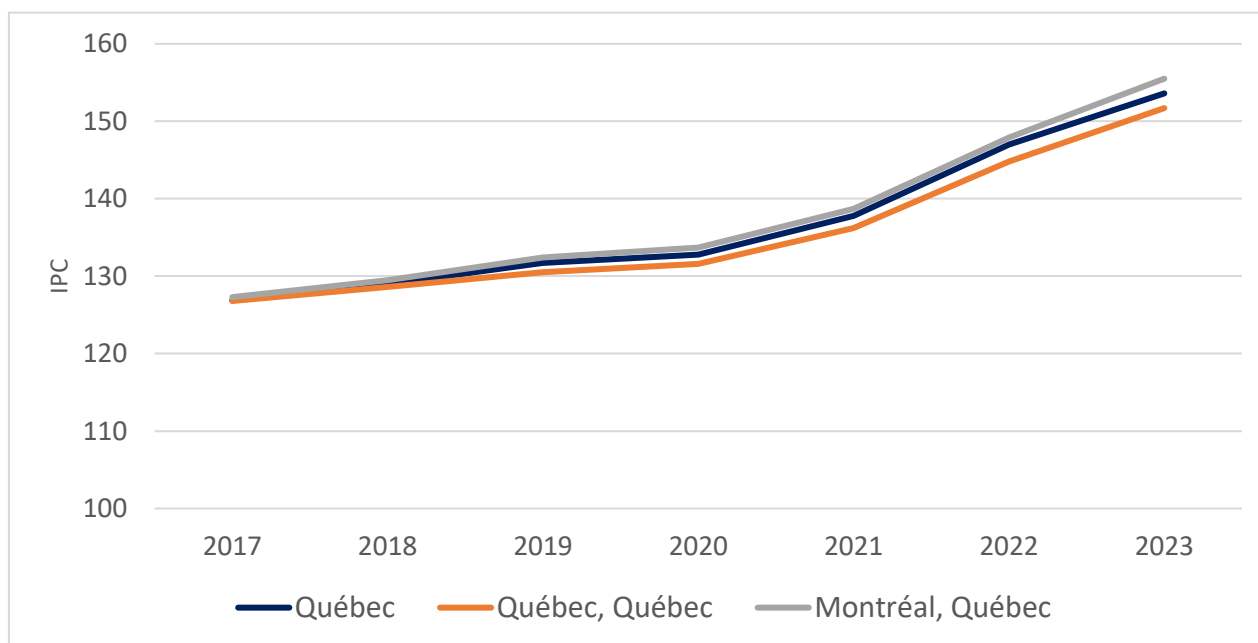
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2017-2020	2020-2023
Canada	1,6	2,3	2,0	0,7	3,4	6,8	3,9	5,1	14,7
Québec	1,0	1,7	2,1	0,8	3,8	6,7	4,5	4,7	15,7
Ontario	1,7	2,4	1,9	0,7	3,5	6,8	3,8	4,9	14,7
Alberta	1,6	2,4	1,8	1,1	3,2	6,4	3,3	5,4	13,4
C-B	2,1	2,7	2,3	0,8	2,8	6,9	3,9	5,9	14,2

Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501>

1.3 Comparaison de l'IPC de différentes régions du Québec

Pour le Québec plus spécifiquement, les données de Statistique Canada permettent de préciser l'évolution de l'IPC pour deux régions plus précises du Québec : la ville de Québec et de Montréal, ce que montre le graphique 3 avec la moyenne québécoise.

Graphique 3. IPC de l'ensemble du panier de consommation (2002 = année de référence) au Québec, Montréal et Québec ville, 2017 à 2023



Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501>

Globalement, nous pouvons observer que le niveau de l'IPC durant l'entièreté de la période est légèrement plus élevé à Montréal qu'à Québec et que la moyenne québécoise. Cependant, les tendances à la hausse de l'IPC depuis 2020 sont sensiblement les mêmes, peu importe la région considérée.

1.4 Comparaison de l'IPC de différents biens et services

Le tableau 2 présente la variation annuelle en pourcentage de l'IPC de 2017 à 2023 pour les catégories de produits du panier de l'IPC. On peut voir que bien que l'IPC d'ensemble a tendance à augmenter chaque année, certaines composantes du panier de cet indicateur sont plus volatiles que d'autres. La composante la plus éloquente à cet égard est celle de l'énergie, dont on voit les variations importantes d'une année à l'autre et qui présente les plus fortes hausses, en particulier 22,4 % en 2022, ainsi que les plus fortes diminutions, dont -8,9 % en 2020. Avec la hausse du prix des aliments, du logement et du transport, ces produits semblent expliquer en grande partie la forte poussée inflationniste.

Tableau 2. Variation annuelle en pourcentage de l'IPC au Québec selon différentes catégories de produits, 2017 à 2023

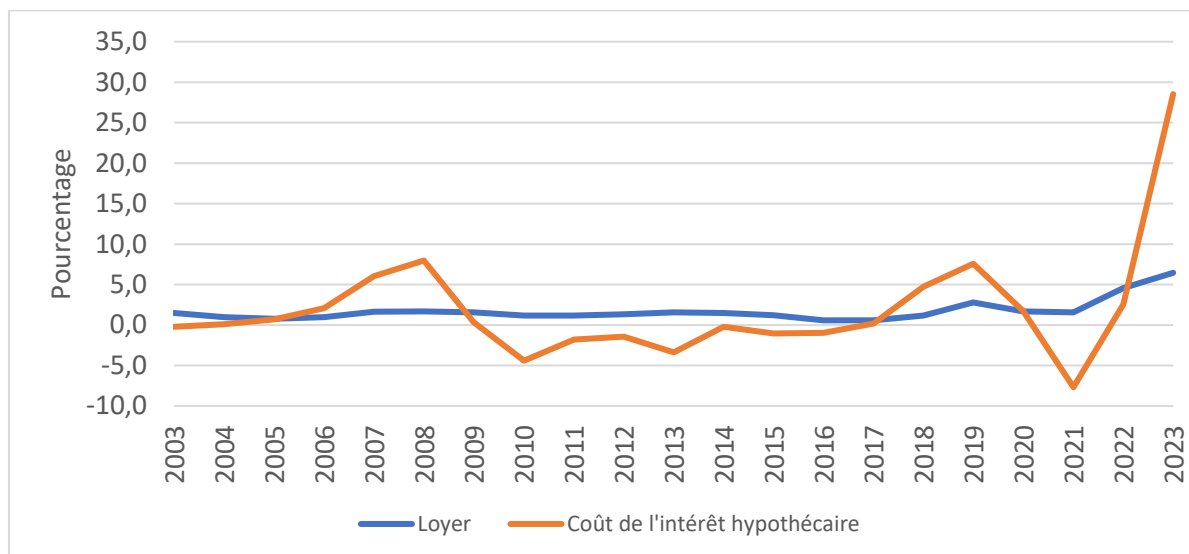
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble	1,0	1,7	2,1	0,8	3,8	6,7	4,5
Aliments	0,3	1,0	3,0	2,5	2,5	9,2	8,3
Logement	0,9	1,5	2,0	1,5	3,3	6,1	6,2
Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage	-0,6	0,5	1,3	0,3	2,3	4,2	1,1
Vêtements et chaussures	-0,1	0,8	1,7	-3,1	0,5	0,0	1,0
Transports	3,4	4,4	2,1	-0,2	8,0	11,0	1,6
Soins de santé et soins personnels	1,1	0,6	1,5	1,9	3,3	4,7	5,0
Loisirs, formation et lecture	1,3	0,1	2,5	-0,5	3,1	5,3	3,6
Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif	1,4	2,7	1,9	1,5	4,1	4,5	6,2
Énergie	5,5	6,4	-3,5	-8,9	16,3	22,4	-3,8

Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1810000501>, calculs des auteurs.

Dans le tableau précédent, les composantes présentées sont des regroupements de produits dont les coefficients sont des moyennes. Il est cependant possible d'affiner l'analyse à l'ensemble des produits présents dans le panier de biens et services de l'IPC.

L'un des enjeux qui retient l'attention médiatique et publique récemment est la question du logement. Le graphique 4 présente l'évolution de la variation annuelle en pourcentage de l'IPC pour deux produits de la composante logement de l'IPC. Un premier, les loyers, se rapportant au logement locatif d'une part, et le coût de l'intérêt hypothécaire se rapportant au logement en propriété d'autre part. Notons que les données sur le coût de l'intérêt hypothécaire n'étant pas disponible pour le Québec, ce tableau présente les données pour l'ensemble du Canada.

Graphique 4. Variation annuelle en pourcentage des loyers et du coût de l'intérêt hypothécaire au Canada, 2003 à 2023



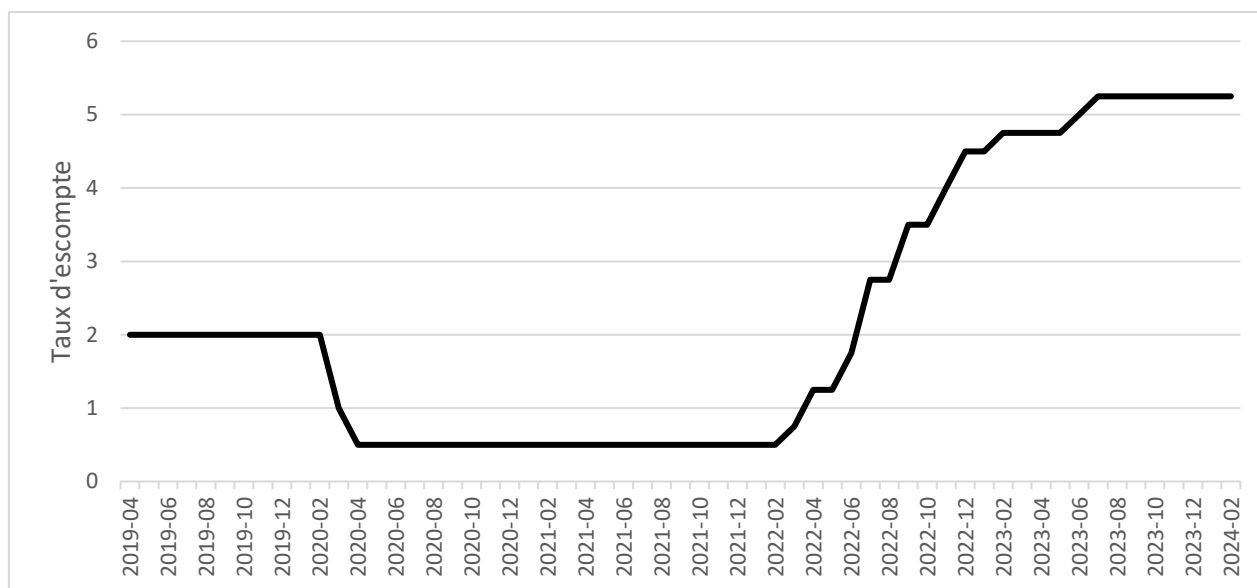
Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501>, calculs des auteurs.

On peut y observer que la hausse du coût des loyers demeure relativement stable sur l'ensemble de la période, avec une tendance à la hausse aux alentours de 1 % et une tendance plus rapide en fin de période avec une augmentation de 4,6 % en 2022 et de 6,5 % en 2023. Du côté du coût de l'intérêt hypothécaire, les variations sont plus volatiles, avec une hausse marquée au moment de la crise financière de 2008, suivie ensuite d'une période de diminution des coûts hypothécaire, de 2010 à 2017. Finalement, après une baisse de 7,7 % en 2021, on observe une tendance à la hausse marquée, passant de 2,6 % en 2022 à une hausse de 28,5 % en 2023.

Les tendances du coût de l'intérêt hypothécaire peuvent être reliées à la politique monétaire adoptée par la Banque du Canada dont nous parlions précédemment, puisque les variations du taux directeur influencent, notamment, les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires.

Le graphique 5 présente l'évolution mensuelle des taux fixés par la Banque du Canada durant les 5 dernières années, d'avril 2019 à février 2024. On peut y voir que ce taux a été diminué à 0,5 point dès le début de la pandémie puis augmenté rapidement à partir de la moitié de 2022, en réponse à la forte inflation observée dès cette année, passant de 1,25 point en mai 2022 à 5,25 en juillet 2023 et de rester à ce taux jusqu'en février 2024.

Graphique 5. Taux d'escompte officiel mensuel, Canada, avril 2019 à février 2024



Source : Banque du Canada, repéré à <https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-dinteret/taux-dinteret-au-canada/>

Soulignons ici que certains économistes critiquent l'utilisation des politiques monétaires pour juguler l'inflation, en particulier lorsque celle-ci dépend de facteurs hors du contrôle des banques centrales. Or, l'inflation observée en 2022 est davantage attribuable à l'invasion russe en Ukraine que par un excès de demande au Canada. Dans ce contexte, l'économiste Joseph Stiglitz, récipiendaire d'un « prix Nobel d'économie », indiquait que les banques centrales « utilisent un remède issu d'un mauvais diagnostic »².

De fait, alors que les coûts de l'énergie ont eu tendance à diminuer en 2023 après avoir fortement augmenté précédemment, le maintien d'un taux directeur élevé, plutôt que de lutter contre, a pu avoir pour effet d'alimenter l'inflation. Statistique Canada, dans la diffusion des données de l'IPC de février 2024, informait d'un ralentissement de l'inflation en ce début d'année 2024 mais indiquait que « les prix du loyer et l'indice du coût de l'intérêt hypothécaire ont continué d'exercer une pression à la hausse sur l'IPC global »³.

En résumé, on observe en effet que l'inflation, qui était sous-contrôle depuis un certain nombre d'années, à moins de 3 % par année, connaît une accélération dans les trois dernières années, d'abord causée par la hausse du prix de l'énergie puis alimentée, entre autres, par la hausse des coûts liés au logement. En théorie, la hausse du coût de la vie n'est pas un problème si les revenus de la population progressent au moins à la même vitesse.

² Radio Canada (2022). « Hausser les taux pour lutter contre l'inflation, le mauvais remède croit un économiste ». Repéré à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1916529/joseph-stiglitz-nobel-economie-critique-hausse-taux-banques-centrales-inflation>

³ Statistique Canada (2024). Indice des prix à la consommation, février 2024. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240319/dq240319a-fra.htm?fbclid=IwAR2SCJxcHF-Be1MuvvFYcnAA3VmjqVYFptYFaeEDRaitxUpFu9xmm2GJOk4>

Dans la section suivante, nous observons la manière dont l'inflation est prise en compte dans les différents régimes de retraite.

2. L'indexation des régimes de retraite au Canada et au Québec

2.1 Les méthodes d'indexation des régimes publics de différentes juridictions dans le monde

Les régimes publics comme le programme de la Sécurité de la vieillesse et le Régime de rentes du Québec versent des rentes indexées selon l'IPC. Il a déjà été proposé que ces régimes soient indexés en fonction de la hausse du salaire moyen plutôt que de l'indice des prix à la consommation⁴. Des pays ont adopté en tout ou en partie cette avenue. Certains pays comme les Pays-Bas indexent le premier palier de leur système de retraite en fonction de la hausse du salaire minimum alors que d'autres pays comme la République tchèque s'inspirent à la fois de la hausse des salaires et des prix à la consommation pour établir le niveau d'indexation. En fait, en matière d'indexation des régimes publics, plusieurs méthodes sont possibles. Les tableaux 3 et 4 le montrent.

Tableau 3. Indexation de la pension de base du premier palier de certains pays

Pays	Méthode d'indexation de la pension de base
Canada	Prix à la consommation
Danemark	Salaires
Islande	Le plus élevé des salaires ou du coût de la vie
Japon	Salaires jusqu'à 67 ans puis les prix à la consommation
Pays-Bas	Salaire minimum légal
Norvège	50 % des prix à la consommation et 50 % salaires
Royaume-Uni	Le plus élevé entre les prix, les salaires ou 2.5 %

Source : OECD (2023), *Pensions at a Glance 2023: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/678055dd-en>. P.139

⁴ Réseau FADOQ (2017), *Avis – Une bonification nécessaire pour l'avenir de la retraite au Québec*. Repéré à : <https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2017/08/avis-projet-de-loi-149.pdf>

Tableau 4. Indexation de la pension de base du deuxième palier de certains pays

Pays	Méthode d'indexation de la pension de base
Canada	Prix à la consommation
Belgique	Prix à la consommation
Finlande	20% des salaires et 80% des prox à la consommation
Slovénie	60% des salaires et 40% des prix à la consommation
Suède	Salaire moins 1,6 % - conditionnel à la santé financière du régime
Norvège	50 % des prix à la consommation et 50 % salaires
États-Unis	Prix à la consommation

Source : OECD (2023), *Pensions at a Glance 2023: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/678055dd-en>. P.141

En indexant les versements du premier palier à l'IPC, le Canada a adopté la méthode d'indexation la plus courante parmi les pays de l'OCDE⁵. Cependant, le Canada se démarque des autres pays occidentaux en ayant une proportion de dépenses publiques liées aux pensions et aux bénéficiaires aux survivants qui est relativement faible. En effet, le programme de la SV, le seul des deux régimes publics financé par les taxes et impôts, a été conçu principalement pour que les personnes âgées évitent la pauvreté. Il ne vise pas à fournir des montants substantiels à l'ensemble de la population.

Le Canada dépensait 5 % de son PIB pour les pensions et les bénéficiaires aux survivants en 2019 (4,2 % en 1990), alors que les pays membres de l'OCDE en dépensaient en moyenne 7,7 % (5,8 % en 1990). En 2050, il est projeté que les dépenses publiques de retraite du Canada seront d'environ 8,1 % du PIB, contrairement à environ 10,2 % pour la moyenne des pays de l'OCDE⁶. Le Canada semble donc avoir une certaine marge de manœuvre pour bonifier le programme de la SV, notamment dans sa méthode d'indexation.

2.2 Portait des méthodes d'indexation des régimes à prestations déterminées

Si les rentes des régimes publics augmentent selon l'IPC, les régimes à prestations déterminées (PD) soumis à la Loi RCR prévoient des méthodes d'indexation très variées pour les participants. Cependant, comme le montre le tableau 5, la majorité des participants à ces régimes ne bénéficieront d'aucune augmentation de leur rente au moment de leur retraite.

⁵ OCDE (2023), *Pensions at a Glance 2023: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris. Repéré à : <https://www.oecd.org/publications/oecd-pensions-at-a-glance-19991363.htm>

⁶ OCDE (2023), *Pensions at a Glance 2023: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris. Repéré à : <https://www.oecd.org/publications/oecd-pensions-at-a-glance-19991363.htm>

Tableau 5. Régimes à prestations déterminées⁷, à prestations et à cotisations déterminées, mixtes et autres soumis à la Loi RCR et participants actifs au Québec, selon la méthode d'indexation de la rente, 2020

	Organismes publics		Organismes privés		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Aucune indexation	124	109 433	182	258 629	306	368 062
Augmentation partielle selon l'IPC	35	57 097	46	50 659	81	107 756
Augmentation intégrale selon l'IPC	1	880	11	117	12	997
Autres	21	28 063	21	3 368	42	31 431
Total	181	195 473	260	312 773	441	508 246

Source : Retraite Québec. (2023). Statistiques 2020 : Régimes complémentaires de retraite. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/RetraiteQuebec/fr/publications/rq/statistiques/regimes-complementaires-de-retraite/5016f-Statistiques-RCR-2020.pdf>

En 2020, environ 72 % des participants actifs à des régimes PD soumis à la Loi RCR cotisent à des régimes ne prévoyant aucune indexation de leurs rentes une fois à la retraite. L'indexation intégrale selon l'IPC est quasiment inexistante au sein des régimes soumis à la Loi RCR. Seuls 12 régimes ou 997 participants sont dans cette situation. Quant aux régimes à cotisations déterminées (CD), qui ne sont pas inclus dans le tableau précédent, l'indexation des rentes est une modalité choisie et payée par le rentier à même le capital accumulé.

Ainsi, une rente indexée coûtera plus cher qu'une rente fixe pour les adhérents à un régime CD soumis à la Loi RCR ou pour les régimes privés hors Loi RCR comme les REER ou les RVER. La situation est légèrement différente au Canada chez les Régimes de pension agréés (RPA) qu'au Québec avec les RCR.

⁷ Ces régimes comprennent les régimes à cotisation et à prestations déterminées, les régimes mixtes et autres.

Tableau 6. RPA et adhérents actifs selon la méthode prévue de rajustement automatique des rentes pour les régimes à prestations déterminées, Canada, 2022

	Organismes publics		Organismes privés		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Aucune indexation	186	951 256	2 715	1 093 148	2 901	2 044 404
Augmentation partielle selon l'IPC	89	1 294 388	4 640	116 554	4 729	1 410 942
Augmentation intégrale selon l'IPC	38	896 910	854	18 613	892	915 523
Autres	51	163 575	99	28 377	150	191 952
Total	364	3 306 129	8 308	1 256 692	8 672	4 562 821

Source : Statistique Canada. Tableau : 11-10-0121-01. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110012101>

Au Canada, environ 45 % des participants cotisent à des régimes à prestations déterminées ne prévoyant pas d'indexation, alors qu'ils sont 20 % à cotiser à un régime prévoyant une indexation intégrale selon l'IPC. L'une des explications est que les RPA ont une plus grande proportion de régimes et de participants dans le secteur public. On peut comprendre des tableaux 5 et 6 que les régimes prévoyant une indexation intégrale selon l'IPC rejoignent une minorité de participants aux régimes à prestations déterminées, autant au Québec qu'au Canada.

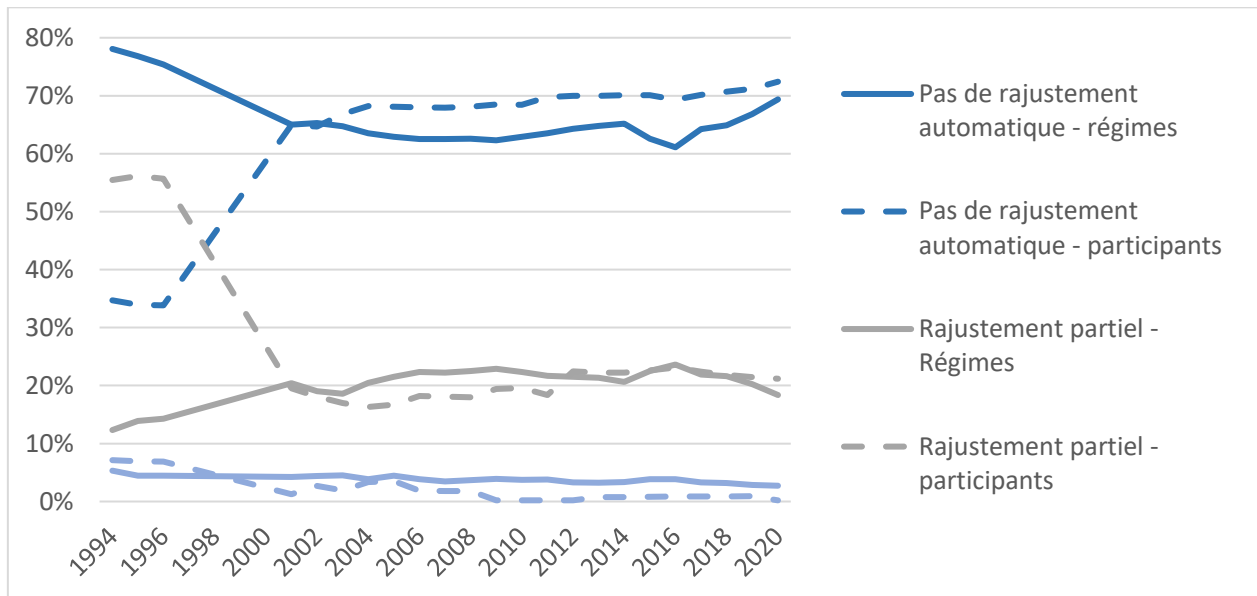
2.3 Évolution de la méthode d'indexation des régimes PD

Le portrait de la méthode d'indexation des régimes a évolué au fil du temps. Le graphique 5 montre l'évolution des méthodes d'indexation, ou méthodes de rajustement, des rentes pour les régimes à prestations déterminées au Québec sous l'angle des régimes et des participants⁸⁹.

⁸ Ces régimes comprennent les régimes à cotisation et à prestations déterminées, les régimes mixtes et autres

⁹ Les informations pour les années 1997, 1998, 1999 et 2000 ne sont pas disponibles. Les points du graphique ont été reliés par une courbe pour les années manquantes.

Graphique 5. Proportion de Régimes à prestations déterminées soumis à la Loi RCR et participants au Québec selon la méthode de rajustement de la rente, 1994 à 2020, Québec

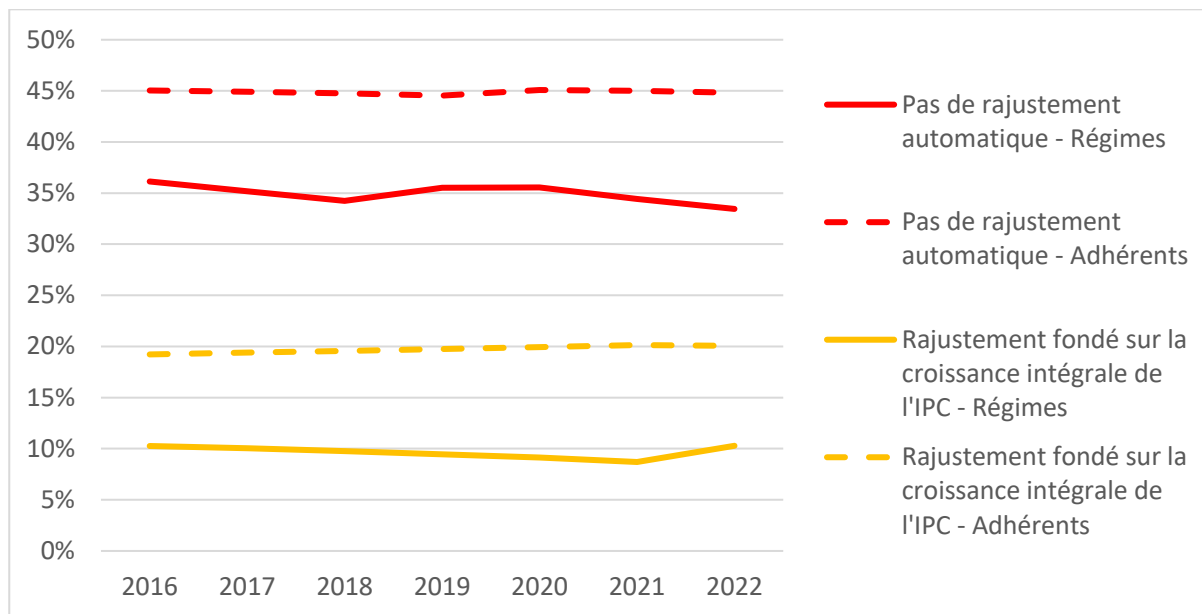


Source : Retraite Québec. Régimes complémentaires de retraite. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/statistiques/regimes-complementaires-de-retraite/Pages/regimes-complementaires-de-retraite.aspx>

La proportion de régimes n’offrant aucune indexation a globalement diminué au Québec entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2010, malgré une faible remontée depuis 2016. Cela veut dire qu’une proportion plus grande de régimes prévoient une indexation partielle selon l’IPC ou d’autres méthodes de rajustement de la rente. La proportion de régimes et de participants offrant une indexation correspondant à l’IPC a diminué, pour ne correspondre qu’à 3% des régimes ou 0,2% des participants à un régime à prestations déterminées sous juridiction de la Loi RCR en 2020.

La proportion de participants à un régime PD soumis à la Loi RCR au Québec ne disposant pas de rajustement automatique est passée de 34 % en 1996 à 65 % en 2001. Du point de vue des participants, la situation s’est globalement détériorée entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2010. Le graphique 6 montre l’évolution de la méthode d’indexation des régimes au Canada dans les années récentes.

Graphique 6. RPA et adhérents actifs selon la méthode prévue de rajustement automatique des rentes pour les régimes à prestations déterminées, Canada, 2016 à 2022



Source : Statistique Canada. Tableau : 11-10-0121-01. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110012101>

Il est possible de comprendre du graphique 6 que l'inflation importante des dernières années n'a pas fait changer la méthode de rajustement prévue par les RPA. Par exemple, la proportion des adhérents à un RPA bénéficiant d'un régime prévoyant une indexation intégrale à l'IPC n'a pas changé depuis 2016. Cette proportion est plus grande qu'au Québec car les adhérents à un RPA sont surtout des personnes travaillant dans le secteur public, qui offre généralement de meilleurs régimes que dans le secteur privé.

2.4 Méthode d'indexation des régimes publics du Canada et certains crédits d'impôts pour les aînés au Québec

Les aînés bénéficient de différentes sources de revenus. Les régimes publics touchent davantage de personnes que les régimes de retraite complémentaires ou l'épargne individuelle. Des crédits d'impôts sont aussi disponibles en fonction de la situation matrimoniale et du revenu.

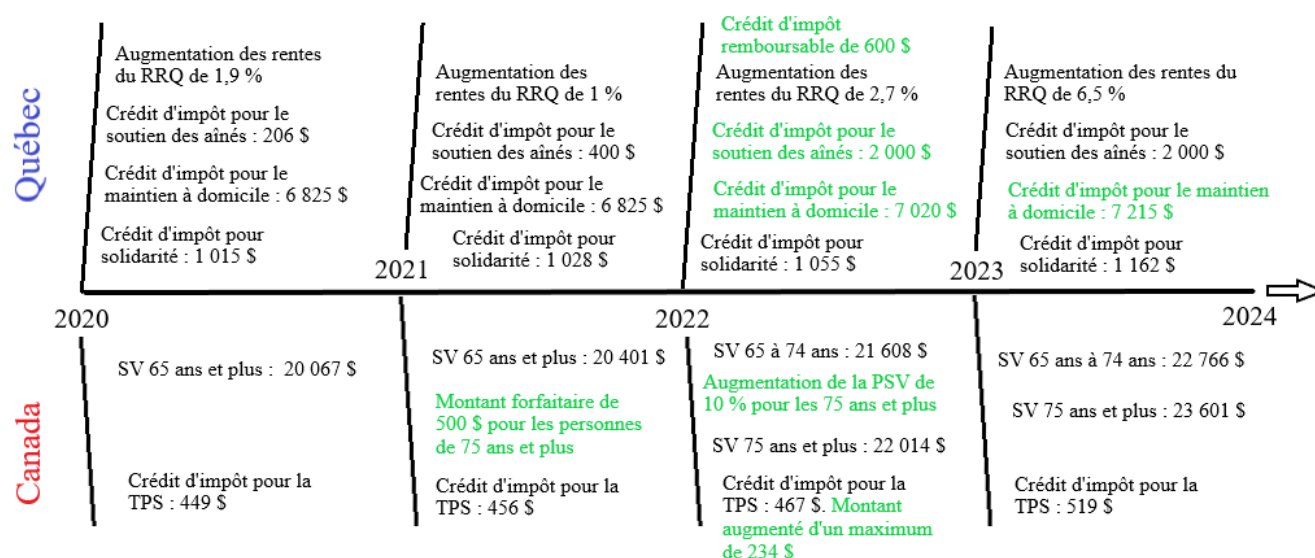
Tableau 7. Description des sources de revenus des aînés et leurs méthodes d'indexation

Source de revenu ou mesure fiscale	Description du programme ou de la mesure	Méthode d'indexation
Sécurité de la vieillesse	Le programme de la Sécurité de la vieillesse est administré par le gouvernement fédéral. Les prestations de base du programme sont versées aux aînés de 65 ans et plus.	Le montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse est révisé chaque année en janvier, avril, juillet et octobre pour s'assurer qu'il reflète les augmentations de l'IPC.
Régime de rentes du Québec	Les rentes du Régime de rentes du Québec peuvent être demandées entre 60 et 72 ans. Elles sont calculées principalement en fonction du salaire gagné durant la vie active.	Les rentes du RRQ sont indexées à l'IPC à chaque année.
Crédit d'impôt pour le soutien des aînés	Le crédit d'impôt pour le soutien des aînés est un crédit d'impôt remboursable du Québec qui aide les aînés de 70 ans et plus à faible revenu	Le taux d'indexation du Québec pour les crédits d'impôts est basé sur l'IPC du Québec, sans l'alcool, tabac et cannabis récréatif.
Crédit de solidarité	Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable du Québec offert aux ménages à faible ou à moyen revenu pour compenser les coûts de la TVQ, du logement et de la vie en territoire nordique	Les montants des composantes du crédit de solidarité sont indexés à chaque année.
Crédit pour maintien à domicile des aînés	Le crédit pour maintien à domicile des aînés est un crédit d'impôt remboursable du Québec qui soutient financièrement les personnes âgées de 70 ans ou plus qui demeurent dans leur milieu de vie.	À compter de 2022, le taux du crédit d'impôt est majoré annuellement de 1 point de pourcentage pour atteindre 40 % en 2026. Les montants des dépenses annuelles admissibles maximales ne sont pas indexés.
Crédit d'impôt pour la TPS	Le crédit d'impôt pour la TPS est un crédit d'impôt remboursable du fédéral qui vise à atténuer les caractéristiques régressives de la taxe à la consommation pour les familles et les particuliers à faibles et modestes revenus.	Le crédit d'impôt pour la TPS est indexé annuellement à l'IPC

Sources : Gouvernement du Canada. (2024). Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse. Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/secureite-vieillesse/paiements.html#h2.4>
 Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>
 Chaire en fiscalité et en finances publiques. (2023). Outils et ressources. Repéré à : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>

Les rentes des régimes publics augmentent à chaque année ou à chaque trimestre en fonction de l'IPC. Les principales mesures fiscales de soutien au revenu accessibles à toute la population aussi. En plus de leur indexation annuelle, les crédits d'impôts ont également connu des bonifications durant les dernières années. Le crédit d'impôt pour le soutien des aînés est passé d'un montant maximal annuel de 400 \$ en 2021 à un montant maximal annuel de 2000 \$ en 2022. Quant au crédit de maintien à domicile, le taux du crédit d'impôt augmente de 1 % à chaque année depuis 2022. La figure 1 présente les montants maximaux et/ou les augmentations annuelles prévues par les régimes publics et certaines mesures fiscales. La couleur verte permet d'apprécier des améliorations notables et particulières apportées par les gouvernements aux régimes publics et aux crédits d'impôts.

Figure 1. Ligne du temps des montants maximaux des principales sources de revenus et mesures fiscales



Sources : Gouvernement du Canada. (2024). Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse. Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/secureite-vieillesse/paiements.html#h2.4>
 Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>
 Chaire en fiscalité et en finances publiques. (2023). Outils et ressources. Repéré à : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>
 Revenu Québec. (2024). Crédits d'impôts pour les citoyens. Repéré à : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-citoyens/>
 Montants maximaux pour personnes célibataires. Le montant de la SV pour 2024 est basé sur les montants maximaux du 1er trimestre de 2024.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada et celui du Québec ont mis en œuvre des programmes sporadiques afin de soutenir la population dans un contexte d'inflation élevée. Tous les âges ont été concernés par l'augmentation du crédit d'impôt pour la TPS ou par le crédit d'impôt remboursable conférant un montant ponctuel pour le coût de la vie. Des bonifications spécialement pour les aînés ont aussi été mises en place. Du côté du programme de la Sécurité de la vieillesse, une augmentation des montants maximaux pour les personnes de 75 ans et plus existe depuis 2022 et certains prestataires de la Pension de la Sécurité de la vieillesse et/ou du Supplément de revenu garanti ont reçu un montant forfaitaire allant jusqu'à 500 \$.

Du côté du Québec, le montant maximal pouvant être touché pour le crédit d'impôt pour le soutien des aînés est passé de 400 \$ à 2 000 \$ en 2022. Le crédit d'impôt pour maintien à domicile a aussi été bonifié en 2022. Des détails sont disponibles en Annexe 1. En somme, les gouvernements ont soutenu la population et les aînés au cours des dernières années dans le contexte d'inflation élevée.

Les sections précédentes ont permis de mieux comprendre ce qu'est l'inflation et sa hausse importante dans la période récente. D'autre part, nous avons pu observer que les régimes de retraite au Canada et au Québec ne sont pas forcément indexés à la hausse du coût de la vie. Par conséquent, cette question devrait faire l'objet d'une attention plus importante car, alors que la période récente nous rappelle que l'inflation ne peut pas toujours être contrôlée avec les outils à notre disposition, les régimes de retraite privés connaissent une fragilisation importante de leur indexation.

La prochaine section du rapport présentera quelques cas de figure d'aînés aux profils variés qui ont à composer avec l'augmentation récente de l'inflation.

3. L'impact de l'inflation sur les revenus sur différents profils d'ânés

Cette troisième et dernière section du rapport met en évidence les aspects évoqués plus haut sur l'IPC et ses composantes ainsi que les méthodes d'indexation des différents types de régime. Trois portraits typiques servent à illustrer différentes évolutions du pouvoir d'achat selon les principales sources de revenus des retraités¹⁰.

3.2 Mme Langlois - Célibataire - Retraite à 62 ans en 2017

Mme Langlois a pris sa retraite en 2017 à 62 ans et a commencé à recevoir ses rentes du RRQ à ce moment-là. Elle touche aussi la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) pour personnes célibataires. Elle a aussi droit au crédit d'impôt de solidarité. L'ensemble de ses revenus avant impôts atteignent 24 715 \$ pour l'année 2024 sans le crédit TPS, comme on peut le voir dans le tableau 8. Malheureusement, le crédit d'impôt pour maintien à domicile et le crédit d'impôt pour soutien des aînés ne sont accessibles qu'aux personnes de 70 ans et plus.

Tableau 8. Montants (\$) de différentes sources de revenus de Mme Langlois

Âge	Année	PSV (\$)	SRG (\$)	RRQ annuel (\$)	Crédit d'impôt pour solidarité (\$)	Crédit TPS (\$)	Total (\$)
65	2020	7 364	7 211	5 718	1 015	449	21 757
66	2021	7 487	7 351	5 775	1 028	456	22 097
67	2022	7 930	7 895	5 931	1 655 (plus montant ponctuel)	467	23 878
68	2023	8 355	8 241	6 317	1 162	753	24 828
69	2024	8 560	8 339	6 595	1 221	nd	24 715

Calculs de l'auteur. Le montant de la SV pour 2024 est basé sur les montants maximaux du 1er trimestre de 2024.

Son revenu pour 2024 sera donc supérieur à ce qui est présenté plus haut.

Sources : Gouvernement du Canada. (2023). Sécurité de la vieillesse (SV) – Montants maximaux mensuels selon le type de prestations et le trimestre. Repéré à : <https://ouvert.canada.ca>

Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à :

<https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>

Chaire en fiscalité et en finances publiques. (2023). Outils et ressources. Repéré à :

<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>

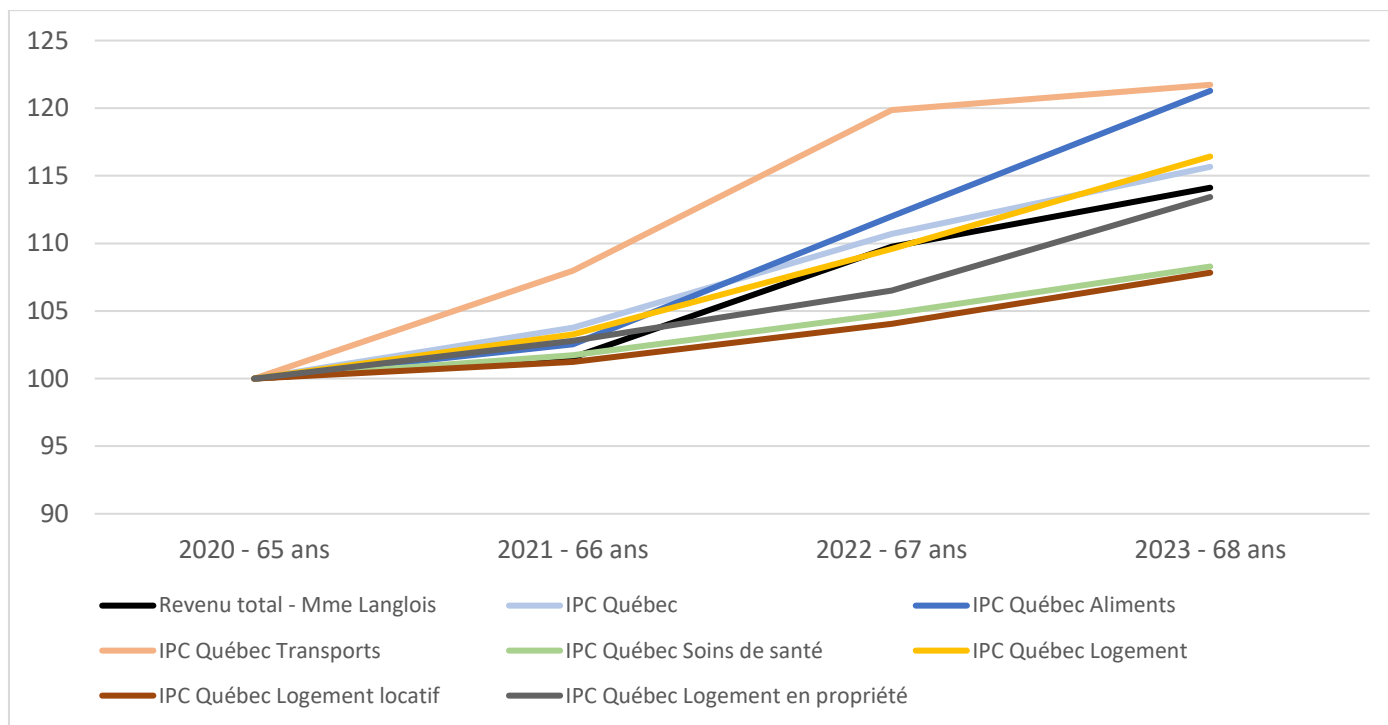
Revenu Québec. (2024). Crédits d'impôts pour les citoyens. Repéré à :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-citoyens/>

Les revenus de Mme Langlois présentés dans le tableau 8 augmentent graduellement à chaque année. Cependant, l'inflation aussi augmente. Qu'en est-il lorsque l'augmentation du revenu est comparée à l'augmentation de l'IPC et de certaines de ses composantes ? Le graphique 7 répond à cette question.

¹⁰ La méthodologie utilisée est disponible en annexe 2

Graphique 7. Augmentation des montants des sources de revenus de Mme Langlois et de quelques biens et services, Québec, 2020 à 2023



Calculs de l'auteur.

Sources : Gouvernement du Canada. (2023). Sécurité de la vieillesse (SV) – Montants maximaux mensuels selon le type de prestations et le trimestre. Repéré à : <https://ouvert.canada.ca>

Statistique Canada. (2024). Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1810000501>

Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>

Chaire en fiscalité et en finances publiques. (2023). Outils et ressources. Repéré à : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>

Revenu Québec. (2024). Crédits d'impôts pour les citoyens. Repéré à : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-citoyens/>

Conformément aux méthodes d'indexation des régimes publics, les montants avant impôts reçus par Mme Langlois suivent globalement l'augmentation de l'IPC. Certains biens et services de base augmentent plus rapidement que l'IPC de l'ensemble des prix à la consommation, comme nous avons pu le voir dans le tableau 2 de la section 1. Pour la période 2020-2023, c'est le cas des aliments et du transport, par exemple. D'autres composantes de l'IPC ont augmenté moins rapidement, comme les dépenses pour des soins de santé. En général, les personnes plus démunies comme Mme Langlois dépensent une plus grande proportion de leur revenu dans des biens et services de base que la moyenne voient leur pouvoir d'achat diminuer davantage que les personnes ayant de meilleurs revenus¹¹¹².

¹¹ Harvey, P.-A., Nguyen, M. (2020). *L'inégalité face à l'inflation : Une croissance du coût de la vie selon les revenus des familles*. Repéré à : https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Inflation_WEB.pdf

¹² Dupont, D. (2024). *L'inflation alimentaire : un aperçu par groupes d'aliments*. Repéré à : <https://irec.quebec/ressources/publications/Fiche-52-Inflation-alimentaire.pdf>

3.3 M. Ouellet - Célibataire - Retraite à 62 ans en 2010

M. Ouellet a travaillé toute sa vie en tant que machiniste dans une usine. Il a pu cotiser toute sa vie dans un régime à prestations déterminées, un régime garantissant une rente à vie. Il peut donc dormir sur ses deux oreilles car le montant de 19 000 \$ qu'il reçoit à chaque année lui sera versé jusqu'à son décès. Cela lui permet d'éviter la trappe fiscale qu'est le Supplément de revenu garanti. Cependant, comme la majorité des participants à un régime à prestations déterminées du secteur privé d'aujourd'hui, la rente n'est pas indexée au coût de la vie. Il gagne donc le même montant peu importe son âge ou l'augmentation du coût de la vie.

Tableau 9. Montants de différentes sources de revenus de M. Ouellet

Âge	Année	PSV (\$)	RRQ annuel (\$)	Revenu de retraite privé (\$)	Revenu total (\$)
72	2020	7 364	7 553	19 000	33 917
73	2021	7 487	7 628	19 000	34 115
74	2022	7 930	7 834	19 000	34 764
75	2023	9 190	8 343	19 000	36 533
76	2024	9 416	8 710	19 000	37 126

Calculs de l'auteur. Le montant de la SV pour 2024 est basé sur les montants maximaux du 1er trimestre de 2024. Son revenu pour 2024 sera donc supérieur à ce qui est présenté plus haut.

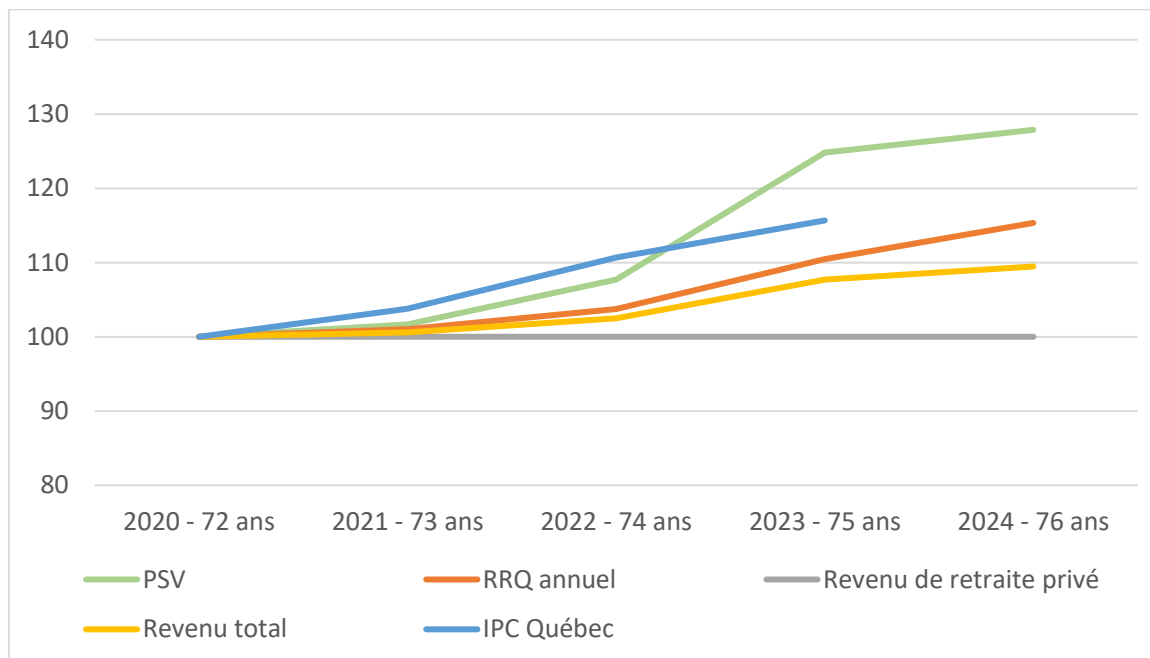
Sources : Gouvernement du Canada. (2023). Sécurité de la vieillesse (SV) – Montants maximaux mensuels selon le type de prestations et le trimestre. Repéré à : <https://ouvert.canada.ca>

Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>

Statistique Canada. (2024). Des statistiques sur le revenu pour les sources de revenu et les impôts détaillés, selon l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/cv.action?pid=9810006801>

Le revenu de M. Ouellet augmente principalement grâce aux régimes publics. Il a d'ailleurs vu ses prestations de la Sécurité de la vieillesse augmenter grâce à la bonification de 10 % accordée aux aînés de 75 ans et plus. Le graphique 8 nous montre la différence dans l'augmentation de ses revenus et celle de l'IPC Québec.

Graphique 8. Évolution des sources de revenus de M. Ouellet et de l'IPC, Québec, 2020 à 2024



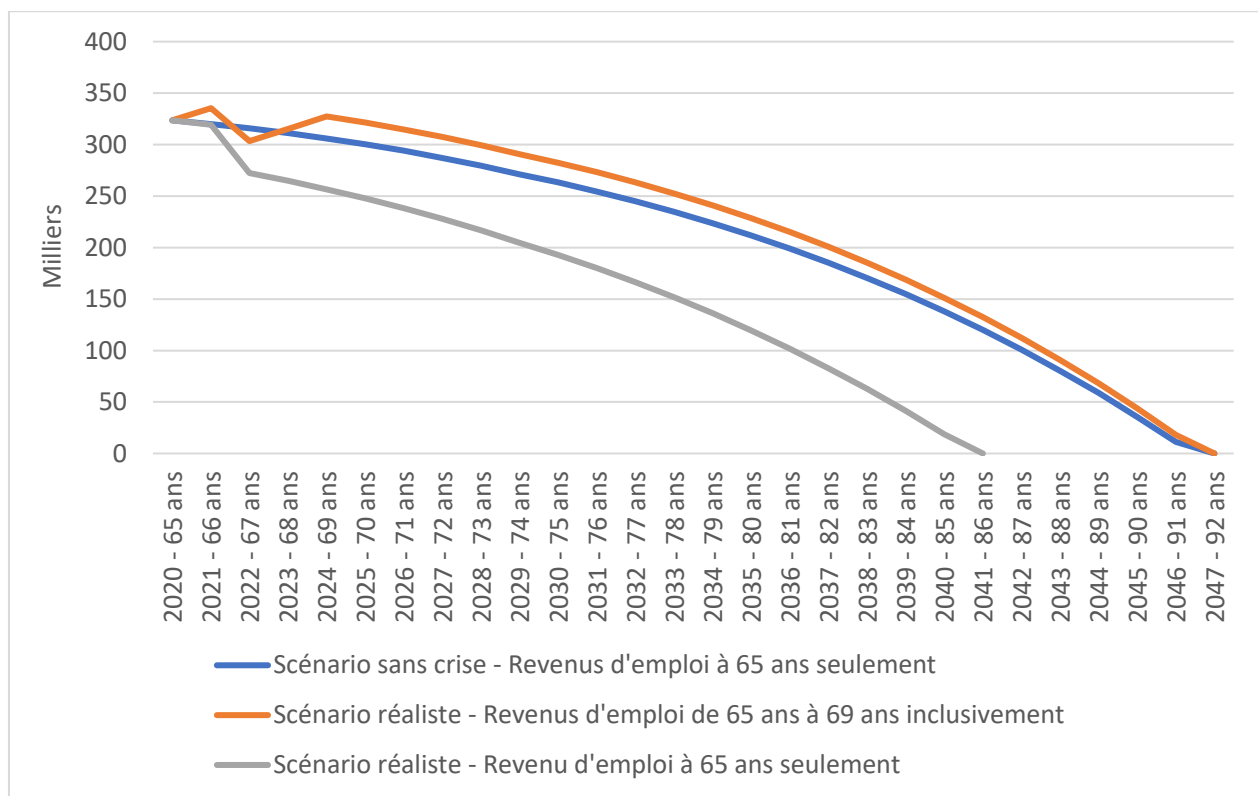
Calculs de l'auteur. Le montant de la SV pour 2024 est basé sur les montants maximaux du 1er trimestre de 2024. Son revenu pour 2024 sera donc supérieur à ce qui est présenté plus haut.
 Sources : Gouvernement du Canada. (2023). Sécurité de la vieillesse (SV) – Montants maximaux mensuels selon le type de prestations et le trimestre. Repéré à : <https://ouvert.canada.ca>
 Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>
 Statistique Canada. (2024). Des statistiques sur le revenu pour les sources de revenu et les impôts détaillés, selon l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/cv.action?pid=9810006801>
 Statistique Canada. (2024). Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/cv.action?pid=1810000501>

M. Ouellet a pu bénéficier de l'augmentation du montant de la Pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes de 75 ans et plus, ce qui a fait augmenter cette source de revenu plus rapidement que l'IPC Québec. Le montant reçu de cette source a donc plus fortement augmenté à ses 75 ans. Grâce à cela, cette source de revenu a augmenté plus rapidement que l'Indice des prix à la consommation du Québec dans le cas particulier de M. Ouellet. Malgré cela, à cause du revenu non indexé provenant de son régime de retraite, son revenu annuel total augmente moins rapidement que l'inflation. En des temps d'inflation élevée, la perte de pouvoir d'achat d'une source de revenu non indexée est plus importante. M. Ouellet devra donc s'habituer à se serrer un peu plus la ceinture chaque année jusqu'à son décès.

3.4 Mme Gingras – Célibataire – Retraite à 65 ans en 2020

Le profil de Mme Gingras permet d'illustrer la trajectoire que peut prendre la transition emploi-retraite pour une personne dépendant beaucoup de son épargne personnelle pour s'assurer de beaux jours à la retraite. Mme Gingras a épargné toute sa vie dans son REER car elle ne bénéficiait pas d'un régime de retraite sur son milieu de travail. Célébrant son 65^{ème} anniversaire en 2020 et décidant à ce moment de toucher ses rentes du RRQ, elle doit faire face à la diminution de la valeur de ses placements en 2022 et à une forte inflation au début des années 2020. Cette situation fait en sorte que son patrimoine est dilapidé à 86 ans plutôt qu'à 92 avec un scénario idéal sans crise économique ni forte inflation.

Graphique 9. Évolution du patrimoine de Mme Gingras en fonction de crises économiques et de l'inflation



Calculs de l'auteur.

Sources : Gouvernement du Canada. (2023). Sécurité de la vieillesse (SV) – Montants maximaux mensuels selon le type de prestations et le trimestre. Repéré à : <https://ouvert.canada.ca>

Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>

Statistique Canada. (2024). Des statistiques sur le revenu pour les sources de revenu et les impôts détaillés, selon l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=9810006801>

Statistique Canada. (2024). Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1810000501>

Tircher, Pierre. (2024). *Le cumul emploi-retraite : les catégories sociodémographiques et le patrimoine*. À paraître 2024.

Le graphique 9 montre que Mme Gingras doit travailler quatre ans de plus, soit de 66 ans à 69 ans inclusivement, pour compenser la perte de valeur de son patrimoine du début des années 2020. Plusieurs travailleurs d'expérience qui songent à la retraite doivent repousser l'âge où ils quittent définitivement le marché du travail lorsque leur patrimoine perd de la valeur, que ce soit à cause d'une inflation élevée qui vient diminuer les rendements réels ou à cause de marchés financiers à la baisse¹³.

¹³ Régie des rentes du Québec. (2009). Sondage concernant les effets de la crise financière sur la planification de la retraite des Québécois. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/retraite-quebec/etudes-et-sondages/planification-financiere-de-la-retraite/Pages/sondage-concernant-les-effets-de-la-crise-financiere-sur-la-planification-de-la-retraite-des-quebecois.aspx>

Conclusion

Le rapport a présenté l'ampleur potentielle des effets de l'inflation récente sur les retraités. Les dernières années ont vu des niveaux d'inflation bien supérieurs à ce qui prévalait au cours des dernières décennies où l'inflation est demeurée dans une fourchette entre 1 % et 3 %. À partir de 2021, en grande partie à cause des hausses importantes des coûts de l'énergie dans un premier temps et par la hausse des coûts des aliments et du logement dans un deuxième temps, cette inflation a largement dépassé cette fourchette.

L'indexation des rentes des régimes de retraite représente une protection importante contre la perte de revenu des retraités lorsqu'une longue période est étudiée, même si le pourcentage d'augmentation des prix (0,5 %, 1 %, 2 % par exemple) peut sembler faible. En décrétant des lois spéciales diminuant ou abolissant l'indexation des régimes, cette difficulté à percevoir l'importance de cette protection peut réduire la résistance à ces changements qui fragilise les régimes de retraite. Il faut redoubler de vigilance face à cette dynamique; la mobilisation sur cet enjeu étant d'autant plus difficile que la perte ne s'observe que dans le futur, mais représente une menace évidente à la sécurité du revenu des aînés.

Les régimes publics comme le programme de la Sécurité de la vieillesse ou le Régime de rentes du Québec augmentent en fonction de l'inflation, ce qui protège bien les retraités. Cependant, les prestataires des régimes publics ne sont pas à l'abri de hausses des prix supérieures à l'inflation pour certaines composantes de l'IPC, ce qui a été le cas pour le transport, l'énergie et les aliments dans les dernières années.

Dans le cas où les retraités bénéficient de régimes complémentaires de retraite, une proportion de plus en plus grande de la population ne bénéficient plus d'aucune indexation des rentes. Or, le pouvoir d'achat de bénéficiaires d'une rente non indexée diminue tout au long de leur retraite, que l'inflation soit sous contrôle ou non. Pour les travailleurs d'expérience songeant à la retraite, une période d'inflation élevée venant avec une dépréciation importante de leur épargne génère une insécurité quant à leur capacité à bénéficier de revenus déconnectés du marché du travail pour tout le reste de leur vie. Dans ce contexte, s'ils en ont la capacité, plusieurs pourraient donc décider de demeurer quelques années de plus sur le marché du travail afin de retarder leur départ à la retraite.

Cette période récente d'inflation élevée permet ainsi de souligner l'importance de l'indexation des rentes, alors que la qualité des régimes à cet égard tend à s'affaiblir dans les dernières années.

Dans tous les cas, la question de l'indexation des rentes de retraite doit être mieux expliquée et présentée au grand public, aux élus, aux collectifs de travail, ainsi qu'aux personnes retraitées. C'est sur la base d'une connaissance des enjeux qu'elle soulève que des décisions collectives pourront être prises de manière éclairée et que des arbitrages au sein de groupes pourront être réalisés en toute connaissance de cause, lorsque cette discussion a lieu.

Annexe 1

Description des principaux régimes et programmes publics de soutien au revenu des aînés

	Fédéral (Sécurité de la vieillesse)	Québec (RRQ et montant pour le coût de la vie)	Crédit d'impôt pour le soutien des aînés - montant maximal par année d'imposition-célibataires	Crédit d'impôt pour le maintien à domicile ¹⁴ - Aînés autonomes – Montant maximal par année d'imposition	Crédit d'impôt pour solidarité - Montant maximal – Personne seule sans enfant	Crédit d'impôt pour la TPS
2020	Montant maximal : 20 067 \$	Augmentation des rentes du RRQ de 1,9%	206 \$	6825	Juillet 2020 à juin 2021 : 1 015 \$	Juillet 2020 à juin 2021 : 449 \$
2021	Montant maximal : 20 401 \$ Été : Les aînés admissibles à la pension de la SV recevront un paiement de 300 \$ et les aînés également admissibles au SRG recevront 200 \$ supplémentaires, pour un total de 500 \$ forfaitaire.	Augmentation des rentes du RRQ de 1%	400 \$	6825	Juillet 2021 à juin 2022 : 1 028 \$	Juillet 2021 à juin 2022 : 456 \$

¹⁴ À compter de 2022, le taux du crédit d'impôt est majoré annuellement de 1 point de pourcentage pour atteindre 40 % en 2026.

	Pour les personnes nées en 1947 ou avant.					
2022	Montant maximal 65 à 74 ans:21 608 \$ Montant maximal 75 ans et plus : 22 014 \$ À compter de juillet, les aînés de 75 ans et plus verront automatiquement leur pension de la SV augmenté de 10 %.	Augmentation des rentes du RRQ de 2,7 % Automne : Crédit d'impôt remboursable conférant un montant ponctuel pour le coût de la vie de 600 \$ pour les personnes touchant 50 000 \$ ou moins en 2021.	2000	7020	Juillet 2022 à juin 2023 : 1 055 \$	Juillet 2022 à juin 2023 : 467 \$
2023	Montant maximal 65 à 74 ans: 22 766 \$ Montant maximal 75 ans et plus : 23 601 \$	Augmentation des rentes du RRQ de 6,5%	2000	7215	Juillet 2023 à juin 2024 : 1 162 \$	Juillet 2023 à juin 2024 : 519 \$ Juillet : Le crédit pour la TPS sera doublé sur une période de 6 mois. Le montant maximal pour les personnes célibataires sans

						enfants est de 234 \$
2024		Augmentation des rentes du RRQ de 4,4%	2000	7410	Juillet 2024 à juin 2025 : 1 221 \$	nd

Sources : Emploi et Développement social Canada. (7 juillet 2021). Annonce de la date de versement du paiement unique de 500\$ et augmentation automatique de la pension de la Sécurité de la vieillesse de près de 100\$ au cours de l'année. Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2021/07/aaa.html>

Retraite Québec. (2024). Comprendre l'indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à :

<https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>

Chaire en fiscalité et en finances publiques. (2023). Outils et ressources. Repéré à : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>

Annexe 2

Principales hypothèses méthodologiques des portraits d'âinés

	Les hypothèses	Les faits
Mme Langlois	Rente mensuelle de 450 \$ en 2017 augmentant selon l'indice des rentes RRQ	La rente de retraite mensuelle moyenne versée aux nouvelles bénéficiaires était de 450,37 \$ en 2017.
M. Ouellet	Revenu de retraite privé de 19 000\$ en 2020 Rente mensuelle de 530 \$ en 2010 augmentant selon l'indice des rentes RRQ	Le revenu de retraite privé des hommes+ en 2020 était de 19 000\$. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu des régimes de pension agréés (RPA) de l'employeur, des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) venus à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un contrat de rente etc. La rente de retraite mensuelle moyenne versée aux nouveaux bénéficiaires était de 530,25 \$ en 2010.
Mme Gingras	Revenu de carrière de 50 000 \$ pour un revenu de remplacement de 35 000 \$ (70 % de taux de remplacement de revenu) Scénario sans crise Composition du revenu annuel à 65 ans en 2020 : PSV : 7364 \$ RRQ : 12 000 \$ (Taux de remplacement de 24 %) Travail : 15 000 \$ Patrimoine : 311 750 \$ Inflation de 2 % pour les sources de revenus Taux de rendement nominal du patrimoine de 4%	Revenu du marché médian des femmes+ de 25 à 54 ans en 2020 : 41 200 \$ Le taux de remplacement du RRQ de base est de 25 %. Toutefois, il serait près de 24 % pour un salaire qui n'augmenterait pas. Le revenu d'emploi médian des femmes+ de 55 à 64 ans est de 34 000 \$ Le revenu d'emploi médian des femmes+ de 65 ans et plus est de 6 080 \$

	<p>Scénario réaliste Composition du revenu annuel à 65 ans en 2020 : PSV : 7364 \$ RRQ : 12 000 \$ Travail : 15 000 \$</p> <p>Inflation réelle de 2020 à 2023 (PSV, RRQ et Travail). Inflation de 3 % pour 2024 (PSV et Travail) Inflation de 2 % à partir de 2025</p> <p>Patrimoine : 311 750 \$ Taux de rendement nominal du patrimoine de 4%. Baisse de valeur du patrimoine de 9% en 2022</p>	<p>Valeur nette médiane de patrimoine des familles québécoises en 2019 dont le soutien économique principal est âgé de 60 ans et plus et est une femme : 311 750 \$.</p> <p>Taux de rendement nominal projeté pour 2024 pour un portefeuille 80% revenu et 20% actions : 3,8 %</p> <p>Baisse du portefeuille diapason revenu conservateur de Desjardins en 2022 : 11,7 %. Baisse du portefeuille Conservateur de Banque Nationale en 2022 : 12,3 % Baisse du portefeuille de retraite conservateur série A de la Banque de Montréal en 2022 : 10,8 %</p>
--	--	--

Banque de Montréal. (2024). BMO Portefeuille de retraite conservateur série A. Repéré à :

<https://www.bmo.com/principal/particuliers/investissements/fonds/portefeuilles/bmo-portefeuilles-de-retraite/bmo-portefeuille-de-retraite-conservateur-serie-a/>
Desjardins. (2024). Portefeuilles Diapason. Repéré à : <https://www.desjardins.com/particuliers/epargne-placements/fonds-communs-placement/fonds-desjardins/portefeuilles/diapason/revenu/index.jsp>

Banque Nationale. (2024). Portefeuille Conservateur BNI. Repéré à : <https://bninvestissements.fundata.com/bni-profil-mensuel-NBC922-INVESTOR-Series/pdf922FR>

Gouvernement du Canada. (2023). Sécurité de la vieillesse (SV) – Montants maximaux mensuels selon le type de prestations et le trimestre. Repéré à : <https://ouvert.canada.ca>

Institution de planification financière. (2024). Normes d’hypothèses de projection. Repéré à : <https://app.iqpf.org/?locale=fr#/guidelines>

Retraite Québec. (2024). Comprendre l’indexation des rentes du Régime de rentes du Québec. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/landing/indexation/comprendre-indexation-rentes-rrq/Pages/comprendre-indexation-rentes-rrq.aspx>

Statistique Canada. (2024). Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1810000501>

Statistique Canada. (2024). Des statistiques sur le revenu pour les sources de revenu et les impôts détaillés, selon l’âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=9810006801>

Tircher, Pierre. (2024). Le cumul emploi-retraite : les catégories sociodémographiques et le patrimoine. Non publié